



(11)

EP 1 629 741 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
01.03.2006 Bulletin 2006/09

(51) Int Cl.:
A45D 33/20^(2006.01) A45D 40/24^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05291637.6**

(22) Date de dépôt: **01.08.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **27.08.2004 FR 0451922**

(71) Demandeur: **L'OREAL, S.A.**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Thiebaut, Laure**
92110 Clichy (FR)

(74) Mandataire: **Schmit, Charlotte**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(54) **Ensemble de conditionnement et d'application d'au moins deux produits, notamment deux produits de maquillage**

(57) Ensemble (1) de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant:

- un corps (2) comportant un premier plateau (101) délimitant au moins un premier logement contenant un premier produit, et un second plateau (103) couplé directement au premier plateau, et délimitant au moins un second logement (121) contenant un second produit,
- un élément applicateur (102) comportant un organe

d'application (24) disposé au bout d'un manche (26), ledit élément applicateur étant apte à être monté de manière amovible relativement au corps,

ledit ensemble étant configuré de telle sorte que, en position montée de l'élément applicateur sur le corps, le premier plateau soit immobilisé relativement au second, et que, en l'absence de cet élément applicateur, le premier plateau soit mobile relativement au second. En position montée, le premier plateau recouvre la seconde ouverture et le manche recouvre la première ouverture.

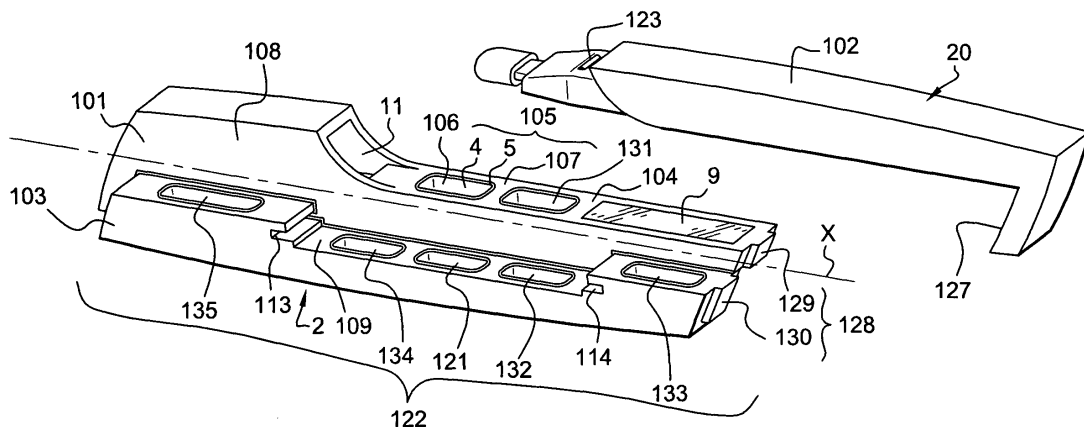


Fig. 3

Description

[0001] La présente invention a pour objet un ensemble applicateur tel qu'utilisé notamment dans le domaine de la cosmétique, pour le conditionnement et l'application de certains produits de maquillage ou de soin, tels que des fards à paupières, des fards à joues, des rouges à lèvres, des mascaras ou des fonds de teints.

[0002] D'une manière générale, les produits de maquillage sont appliqués, soit au moyen d'un applicateur, soit directement avec les doigts. L'applicateur, en raison de ses dimensions relativement petites, est parfois difficile à retrouver, en particulier dans un sac à main. En outre, il doit être protégé des poussières ou autres salissures présentes dans le sac à main, et réciproquement, ne pas souiller le contenu du sac à main non plus. Pour toutes ces raisons, l'applicateur est souvent protégé à l'intérieur d'un compartiment, soit séparé, soit faisant partie d'un ensemble de conditionnement du produit à appliquer, notamment d'un boîtier. Dans ce dernier cas, afin de ne pas augmenter de manière démesurée la taille du boîtier, l'applicateur est souvent de dimensions très petites, ce qui en rend le maniement des plus difficiles.

[0003] Le brevet US-3,760,820 décrit un ensemble applicateur d'un produit de maquillage comportant une première partie délimitant un premier logement pour recevoir un produit à appliquer. Le premier logement comporte une ouverture, opposée à un fond, et s'étendant sensiblement dans un plan. La première partie comprend également un second logement pour, en position assemblée desdites première et seconde parties, recevoir un organe d'application. L'ensemble applicateur comprend en outre une seconde partie comportant, au bout d'un manche, ledit organe d'application. En position assemblée, le manche recouvre l'ouverture du premier logement, et l'organe d'application est disposé dans le second logement du même côté du plan que le premier logement.

[0004] Un des inconvénients majeurs de cette configuration tient à la complexité de la gestuelle requise pour assembler les deux parties. En effet, l'assemblage se fait par un mouvement combiné d'une part dans l'axe de l'ensemble, et d'autre part, de pivot autour d'un point mouvant. Outre la complexité, cette gestuelle risque d'endommager l'applicateur, aussi bien lors du retrait de l'applicateur que lors de sa remise en place après application. D'une manière générale, l'ensemble ainsi configuré est fragile.

[0005] On connaît également du document FR-2,835,159, un ensemble compact comportant deux coupelles juxtaposées et retenues dans un corps, accessibles après avoir soulevé un couvercle articulé audit corps, et après avoir dégagé des applicateurs masquant l'accès à ces coupelles.

[0006] D'autres configurations du même type sont décrites dans les documents FR-B-1,020,647, FR-A-2,759,872, ou encore EP-A-0,261,750. Tous ces documents décrivent des dispositifs qui souffrent d'un inconvénient majeur. En effet, le dégagement de l'ouverture

du logement contenant le produit en vue de le prélever au moyen de l'applicateur, et la prise en main de l'applicateur requièrent au minimum une succession de deux gestes, voire plus, dont l'enchaînement n'est pas forcément des plus simples. Généralement, il s'agit d'un mouvement de coulisse en vue d'extraire l'applicateur, ou d'en dégager sa partie d'application, et d'un mouvement de pivot d'un couvercle, en vue d'ouvrir le logement contenant le produit. Quand le dispositif comporte un miroir pour faciliter l'application, trois gestes au moins sont requis. En outre, dans bon nombre de ces documents, la taille de l'applicateur est très faible, rendant de ce fait son maniement des plus imprécis.

[0007] On connaît également du document FR-B-2,820,293, un ensemble compact comportant une première partie comportant un logement dans lequel est retenu une unique coupelle de produit cosmétique, et une seconde partie comportant une portion applicatrice, cette seconde partie étant apte à fermer le logement dans une position assemblée des deux parties.

[0008] Mais, dans tous les ensembles applicateurs de maquillage connus, il est prévu de la place pour au maximum deux coupelles contenant chacune généralement un unique fard. Or, un maquillage raffiné nécessite généralement l'application de fards de teintes distinctes en combinaison desquels l'utilisatrice pourra obtenir une multitude d'effets différents, et un maquillage unique dont l'effet est supérieur à la simple application d'une teinte unique. On connaît des coupelles dans lesquelles plusieurs teintes de fards sont proposées, mais pour chaque teinte dans une quantité tellement infime et sur une surface tellement faible que le prélèvement successif des différentes teintes est difficile et demande une trop grande dextérité à l'utilisatrice.

[0009] On connaît par ailleurs des palettes de maquillage comportant une pluralité de coupelles chacune contenant des fards différents. Du fait que les coupelles soient présentées dans un même support, lorsque l'utilisatrice prélève un premier fard, en déplaçant son applicateur chargé au dessus des autres coupelles, une partie du fard chargé sur ce dernier risque de venir contaminer les autres fards. Après plusieurs utilisations, plus aucune des coupelles ne présente une teinte pure. Il devient alors impossible de reproduire un même premier maquillage. De plus dans ce cas, les palettes sont généralement très encombrantes et nécessitent d'être posées sur une table en position ouverte et sont difficilement préhensibles dans une seule main. Elles ne conviennent donc pas pour une utilisation nomade. Par ailleurs, la présence d'un logement pour un applicateur ne fait qu'accroître l'encombrement de telles palettes. Il est généralement connu de fournir des applicateurs séparés de ces palettes.

[0010] Il existe donc un besoin d'un ensemble compact permettant néanmoins la réalisation d'un maquillage sophistiqué.

[0011] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un ensemble d'application du type précité, et

résolvant en tout ou partie les problèmes discutés ci avant en référence aux ensembles d'application conventionnels.

[0012] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un ensemble applicateur autorisant une gestuelle simplifiée par rapport à la gestuelle requise par les dispositifs conventionnels.

[0013] C'est un autre objet de l'invention que de réaliser un ensemble applicateur qui soit esthétique, simple à utiliser, et économique à réaliser.

[0014] C'est encore un autre objet de l'invention que de permettre l'utilisation d'un applicateur qui soit d'un maniement aisé et précis, et ce, sans affecter de manière sensible les caractéristiques d'encombrement global de l'ensemble.

[0015] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0016] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un ensemble de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant:

- un corps comportant un premier plateau délimitant au moins un premier logement contenant un premier produit, et un second plateau couplé directement au premier plateau, et délimitant au moins un second logement contenant un second produit,
- un élément applicateur comportant un organe d'application disposé au bout d'un manche, ledit élément applicateur étant apte à être monté de manière amovible relativement au corps,

ledit ensemble étant configuré de telle sorte que, en position montée de l'élément applicateur sur le corps, le premier plateau soit immobilisé relativement au second, et que, en l'absence de cet élément applicateur, le premier plateau soit mobile relativement au second.

[0017] Par « couplé directement », on entend que les plateaux présentant respectivement lesdits logements sont mobiles l'un par rapport à l'autre, et présentent chacun des moyens complémentaires l'un de l'autre pour coopérer entre eux et ainsi autoriser des déplacements du premier plateau relativement au second plateau. Ces moyens complémentaires sont aptes à venir directement au contact les uns avec les autres. Par « couplé directement », on comprend également qu'il n'y a pas de besoin d'une structure intermédiaire pour lier les plateaux entre eux. Les déplacements sont de préférence limités à des déplacements entre deux positions telles que dans une première position, les deux plateaux sont superposés, alors que dans une deuxième position les deux plateaux sont décalés. Dans la première position, au moins un des logements de l'un des plateaux est rendu inaccessible par la présence de l'autre desdits plateaux. Dans la position décalée, au moins un logement de chaque plateau est accessible et autorise la préhension du produit qu'il contient.

[0018] L'invention a également pour objet un ensemble

de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant :

- 5 a) un premier plateau délimitant un premier logement contenant un premier produit à appliquer, ledit premier logement comportant une première ouverture;
- b) un second plateau mobile relativement au premier plateau et délimitant au moins un second logement
- 10 contenant un second produit à appliquer, ce second logement comportant une seconde ouverture,
- c) un élément applicateur amovible comportant un organe d'application disposé au bout d'un manche,

15 caractérisé en ce qu'en position assemblée des plateaux et de l'élément applicateur, le premier plateau recouvre cette seconde ouverture et l'élément applicateur recouvre la première ouverture.

[0019] Cette disposition du manche de l'élément applicateur et la position de l'organe d'application en configuration assemblée desdits premier et second plateaux, participe largement à la simplification de la gestuelle évoquée ci avant.

[0020] D'un point de vue plus spécifique, la configuration selon l'invention permet de réaliser un ensemble pour lequel, au moins dans sa version la plus simple, d'un seul et même geste, il est possible d'une part de prendre en main l'applicateur, et d'autre part d'avoir au moins accès au premier produit contenu dans le logement formé par le premier plateau.

[0021] De préférence, l'ensemble comporte des moyens empêchant l'assemblage de l'élément applicateur avec l'un quelconque des plateaux lorsque la seconde ouverture n'est pas recouverte par le premier plateau, et réciproquement empêchant l'accès à cette seconde ouverture lorsque l'ensemble est dans la position assemblée. Cette disposition avantageuse permet d'éviter toute ouverture intempestive du second logement prévu dans le second plateau, lorsque l'ensemble est dans la position assemblée. Par ailleurs, cette disposition impose à l'utilisatrice de fermer l'accès à ce second logement lorsqu'elle cherche à ranger l'élément applicateur, moment où le maquillage est finalisé et où elle sera obligée de ramener l'ensemble dans la position assemblée.

[0022] Avantageusement, en position assemblée, l'ensemble est dans une position fermée dans laquelle, les première et seconde ouvertures sont inaccessibles. Les produits respectivement contenus dans les logements de l'ensemble ne risquent donc pas de venir salir le sac dans lequel un tel ensemble pourrait être transporté.

[0023] De préférence, dans une position détachée de l'élément applicateur relativement au premier plateau, au moins la première ouverture est accessible pour la préhension du premier produit. En effet, le détachement de l'élément applicateur relativement au premier plateau n'impose aucun mouvement entre les deux plateaux.

[0024] Par exemple, dans cette position détachée de

l'élément applicateur relativement au premier plateau, le second plateau peut être amené à occuper une position décalée relativement au premier plateau, dans laquelle au moins la seconde ouverture est accessible pour la préhension du deuxième produit. En variante, il pourrait être envisagé un moyen d'entraînement automatique de ce second plateau relativement au premier plateau, ce moyen d'entraînement serait alors commandé par le désengagement de l'élément applicateur relativement au premier plateau.

[0025] Avantageusement, le manche définit une portion de la surface extérieure de l'ensemble. Ainsi l'ensemble peut être réalisé à partir d'un nombre minimal de pièces. Par ailleurs, l'ouverture d'un tel ensemble peut être rapide et de manipulation aisée.

[0026] Selon un mode de réalisation préféré, la première ouverture s'étend sensiblement dans un premier plan, ledit organe d'application étant sensiblement disposé via une troisième ouverture dans un troisième logement d'un côté de ce premier plan opposé au premier logement. La seconde ouverture peut également s'étendre sensiblement dans un second plan, ce second plan étant alors de préférence parallèle au premier plan.

[0027] De préférence, une section du manche selon un plan parallèle à un plan de la première ouverture est supérieure ou égale à la section de cette dernière, de sorte que le manche puisse se superposer à la première ouverture sur la totalité de la section de cette dernière. Ainsi, le manche peut protéger le premier produit de l'extérieur, quand il recouvre directement la première ouverture. A l'intérieur du premier logement, la surface du produit peut coïncider avec le plan de l'ouverture. Alternativement, la surface libre du produit peut être bombée, de manière à en faciliter le prélèvement. Dans ce dernier cas, la surface correspondante du manche peut être creusée de manière appropriée pour accommoder un tel "bombé".

[0028] De préférence, dans la position assemblée, le manche obture de manière étanche ladite première ouverture. A cet effet, des moyens d'étanchéité, notamment de type à lèvres(s) ou à joint(s), peuvent être utilisés en combinaison avec le manche pour parfaire l'étanchéité de la fermeture.

[0029] Avantageusement, et de manière complémentaire, une section du premier plateau selon un plan parallèle à un plan de la seconde ouverture peut être supérieure ou égale à une section de cette dernière, de sorte que le premier plateau puisse se superposer à cette seconde ouverture sur la totalité de la section de cette dernière. Le premier plateau peut même être prévu pour obturer de manière étanche ladite seconde ouverture.

[0030] Le cas échéant, l'élément applicateur permet de masquer un miroir, par exemple monté fixement sur le premier plateau, adjacent de ladite première ouverture, notamment autour de tout ou partie de cette première ouverture, de manière à en protéger l'intégralité de la surface réfléchissante contre les salissures qui ne manqueraient pas de s'y déposer si elle n'était pas protégée

Un tel miroir facilite largement les opérations d'application de produits tels que les produits de maquillage. En variante, le miroir peut être apte à occuper une position dans laquelle il recouvre au moins en partie la première ouverture et est mobile par rapport au premier plateau, notamment selon un mouvement coulissant, ou autour d'un axe perpendiculaire au plan de l'ouverture ou parallèle à ce dernier. De préférence, dans la position assemblée, le miroir recouvre l'intégralité de la première ouverture. Ainsi disposé, il peut participer, en combinaison avec le manche, à assurer une fermeture de meilleure qualité du logement contenant le produit à appliquer, et de ce fait, une meilleure protection de ce dernier.

[0031] Avantageusement, l'ensemble comporte un axe longitudinal le long duquel est disposée une première série de logements formés dans le premier plateau. De préférence, les logements de la première série s'étendent eux-mêmes le long dudit axe longitudinal. Cette caractéristique permet de conférer au manche une taille, en particulier une longueur, suffisante pour en obtenir un maniement aisé et précis.

[0032] De préférence, le second plateau comporte une deuxième série de logements, augmentant d'autant le nombre de logements aptes à contenir des produits de teintes différentes. Le premier plateau étant de préférence superposé à ce second plateau, le second plateau ne modifie pas de manière sensible la longueur de l'ensemble le long de son axe longitudinal. Par ailleurs, les logements ayant généralement une faible profondeur, la présence de ce second plateau présente l'avantage d'augmenter sensiblement la quantité et la diversité des produits présentés dans ledit ensemble, sans toutefois augmenter considérablement l'encombrement global de l'ensemble.

[0033] Le premier plateau peut être formé à partir d'une seule pièce obtenue de moulage, notamment par injection. Il peut en être de même pour le second plateau et l'élément applicateur. Le matériau utilisé peut être un ABS (Acrylobutadiène Styrene), un SAN (polystyrène acrylonitrile), un PS (polystyrène). D'autres matériaux encore, tels que du polyéthylène ou du polypropylène, peuvent être utilisés selon l'invention.

[0034] L'organe d'application est, de préférence, fixe axialement par rapport au manche. Ainsi, l'élément applicateur est d'emblée prêt à appliquer le produit, sans requérir de manœuvre préalable.

[0035] Des moyens, en particulier de type à glissière(s), peuvent assurer un guidage selon un mouvement relatif de coulisse de l'élément applicateur par rapport aux plateaux. De tels moyens peuvent faciliter l'opération d'assemblage dudit élément applicateur avec lesdits premier et second plateaux. De plus, tout ou partie du bord du troisième logement destiné à recevoir l'organe d'application peut participer au guidage de ce dernier dans son mouvement de coulissement. Les moyens de guidage peuvent assurer également un verrouillage réversible, notamment par serrage, de l'élément applicateur avec lesdits premier et second plateaux en position as-

semblée.

[0036] Des moyens, en particulier de type à glissière (s), peuvent assurer un guidage selon un mouvement relatif de coulisse du second plateau par rapport au premier plateau. Alternativement, des moyens, en particulier de type à pivot, assurent un guidage selon un mouvement relatif de rotation de ce second plateau par rapport au premier plateau.

[0037] Le verrouillage réversible de la position assemblée de l'élément applicateur avec les premier et second plateaux peut être assuré par encliquetage ou par serrage entre ledit élément et l'un au moins des plateaux. De préférence, ce verrouillage peut n'être obtenu que pour une position relative des plateaux définie, par exemple parfaitement superposés l'un sur l'autre. Avantageusement encore, l'un des plateaux peut comporter des moyens formant une butée empêchant le montage de l'élément applicateur sur l'autre desdits plateaux lorsque les deux plateaux ne sont pas ramenés dans ladite position définie.

[0038] Selon un mode de réalisation préférentiel, en position assemblée, l'ensemble forme un cylindre dont la section est notamment circulaire, hexagonale, carrée, ovale ou rectangulaire. On réalise un ensemble dont l'esthétique est relativement différente de celle autorisée par les boîtiers classiques de poudres ou fards, et se rapproche davantage de celle que l'on rencontre pour des ensembles d'application de produits tels que des mas-
caras, des rouges à lèvres ou des eye-liners.

[0039] L'organe d'application peut être constitué d'un bloc de mousse à cellules ouvertes, semi-ouvertes, ou fermées, d'un feutre, d'un fritté, notamment de céramique ou thermoplastique, ou d'un arrangement de poils, notamment sous forme d'une touffe sensiblement paral-
lèle à l'axe du manche.

[0040] Le produit, par exemple sous forme d'une poudre compactée, peut être contenu à l'intérieur d'une coupelle disposée à l'intérieur du premier logement. La coupelle peut être amovible de manière à rendre l'ensemble rechargeable. Alternativement, la coupelle peut être in-
amovible, et fixée par exemple par collage ou soudure. Alternativement encore, le produit peut être disposé directement dans le logement qui lui est réservé.

[0041] Le produit contenu dans le ou les logements peut être sous forme d'un pain solide ou semi solide. Un tel bloc solide peut être installé dans le logement direc-
tement sous sa forme solide. Alternativement, le produit peut être coulé à chaud ou à froid dans le logement, et prendre sa forme solide après solidification ou figeage de la composition. Les produits conditionnés sous forme d'un tel pain solide peuvent être un fard à paupières, un fond de teint, un fard à joues, ou un mascara. Dans le cas d'un rouge à lèvres, le produit peut être sous forme d'une pâte.

[0042] L'invention a également pour objet l'utilisation d'un tel ensemble pour le conditionnement et l'application d'un produit cosmétique, notamment de maquillage, tel qu'un fard à paupières, un fard à joues, un fond de teint,

un rouge à lèvres, ou un mascara.

[0043] L'ensemble applicateur selon l'invention peut comprendre en outre un second organe d'application, notamment un crayon de maquillage. Un tel second or-
gane d'application peut être solidaire de l'un des pla-
teaux, et être disposé de manière à se loger dans un
logement formé par l'élément applicateur dans la position
assemblée.

[0044] L'invention a encore pour objet un ensemble de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant

- un corps allongé selon un axe longitudinal et délimité par deux extrémités axiales, ledit corps comportant un premier plateau s'étendant au moins en partie dans un plan et un second plateau couplé directe-
ment au premier et s'étendant parallèlement audit plan, tel qu'il comporte au moins un logement formé par le premier et/ou le second plateau, et contenant ledit produit cosmétique ;
- un élément applicateur comportant un organe d'ap-
plication disposé au bout d'un manche, ledit élément applicateur étant apte à être monté de manière amo-
vible relativement au corps,
ledit ensemble étant configuré de telle sorte que, en position montée dudit élément applicateur sur le corps, le premier plateau soit immobilisé relative-
ment au second, et que, en l'absence de cet élément applicateur, le premier plateau soit mobile relative-
ment au second selon un mouvement de rotation autour d'un axe distant desdites extrémités, les deux plateaux comportant chacun respectivement au moins un logement apte à contenir une coupelle d'un produit.

[0045] L'invention consiste, mises à part les disposi-
tions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en réfé-
rence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- Figure 1 : une vue en perspective d'un ensemble selon l'invention en position assemblée ;
- Figure 2 : une vue en perspective d'un ensemble selon l'invention dans une position semi ouverte ;
- Figure 3 : une vue en perspective d'un ensemble selon l'invention dans une position ouverte ;
- Figure 4: une vue selon une coupe longitudinale se-
lon un axe d'allongement principal de l'ensemble se-
lon l'invention dans sa position assemblée ;
- Figure 5 : une vue selon une coupe transversale à un axe d'allongement principal de l'ensemble selon l'invention dans une position ouverte ;
- Figure 6 : une vue en perspective d'une variante de réalisation d'un ensemble selon l'invention dans une position ouverte.

[0046] Figure 1, l'ensemble 1 selon l'invention com-

prend d'une part un corps 2 comportant au moins un premier plateau 101, et d'autre part un couvercle 20 comportant au moins un élément applicateur 102. Le corps 2 comporte également un second plateau 103, les deux plateaux sont de préférence réalisés en ABS, le second plateau 103 étant solidaire du premier plateau 101.

[0047] Le premier plateau 101 comporte une première portion 104, s'étendant sur plus de la moitié de la longueur axiale de l'ensemble 1, selon l'axe d'allongement principal X, également dit axe longitudinal X, de cet ensemble 1, dans lequel est formé un logement 4. Dans le mode de réalisation préféré représenté à la Figure 2, cette première portion 104 comporte une série 105 de logements. La série 105 comporte ici deux logements identiques juxtaposés le long de l'axe X.

[0048] A l'intérieur du premier logement 4 de la série 105, une coupelle telle que 5 est disposée via une première ouverture telle que 106 formée dans une surface supérieure 107 de cette première portion 104. La coupelle 5 est en plastique, et contient un bloc solide d'un fard à paupières. Avantageusement, la série 105 permet de présenter des fards de teintes différentes dans les différents logements.

[0049] De préférence, la surface supérieure 107 est plane, et correspond sensiblement à un plan de coupe 6 sensiblement parallèle à l'axe longitudinal X. La première ouverture 106 s'étend sensiblement dans le plan de coupe 6. Le logement 4 étant sensiblement parallélépipédique, cette première ouverture 106 est de section sensiblement identique à la section du logement 4. La coupelle 5 peut être maintenue par encliquetage à l'intérieur du logement 4.

[0050] Au niveau du plan de coupe 6, la première portion 104 comporte un miroir 9 de forme sensiblement allongée le long de l'axe X. De préférence, la série de coupelles 105 est alignée avec le miroir 9 le long dudit axe X.

[0051] Le long de l'axe X, le premier plateau 101 comporte une deuxième portion 108 adjacente à la première portion 104. Cette deuxième portion 108 s'étend sur le reste de la longueur axiale du corps 2. Cette deuxième portion 108 forme au dessus du plan de coupe 6 un troisième logement 11. Ce troisième logement 11 s'étend le long de l'axe X et l'ouverture 12 définissant un accès à ce troisième logement 11 s'étend sensiblement dans un plan oblique, voir perpendiculaire à l'axe X, à la différence de l'ouverture 106 du premier logement 4 qui elle s'étend sensiblement parallèlement à cet axe X.

[0052] Le second plateau 103 coopère avec le premier plateau 101 de manière à pouvoir être déplacé d'une première position, dans laquelle le premier plateau 101 est superposé à ce second plateau, à une deuxième position dans laquelle une surface supérieure 109 de ce second plateau 103 n'est plus masquée par le premier plateau 101. Les premier et second plateaux 101 et 103 participent à la définition du pourtour extérieur du corps 2. Néanmoins, dans la première position, une surface inférieure 110, opposée à la surface supérieure 107, du

premier plateau est accolée à la surface supérieure 109 du second plateau, ces surfaces 109 et 110 étant de fait inaccessibles et ne participant donc pas à la définition du pourtour extérieur du corps 2.

[0053] Selon le mode de réalisation présenté aux Figures 1 à 5, le second plateau 103 est prévu pour coulisser en translation relativement au premier plateau 101, en particulier en translation selon un axe orthogonal à l'axe X. A cet effet, la surface inférieure 110 comporte au moins deux décrochements 111 et 112 aptes à coopérer avec des glissières 113 et 114 formées en correspondance sur la surface supérieure 109. De préférence, ces glissières sont disposées à proximité des extrémités axiales 125 et 126, relativement à l'axe longitudinal X, du corps 2. Les glissières et les décrochements s'étendent alors orthogonalement à l'axe X.

[0054] En variante, on pourrait également envisager un coulisement des plateaux 101 et 103 parallèlement le long de l'axe X tel qu'en position ouverte, la longueur de l'ensemble 1 est nettement supérieure à sa longueur dans la position fermée.

[0055] Pour améliorer le guidage de ce coulisement des décrochements dans leurs glissières respectives, le second plateau 103 présente au moins un rail 115 coopérant avec une fente 116 du premier plateau 101. Ce rail 115 est de préférence formé entre les deux glissières 113 et 114.

[0056] De préférence encore, le corps 2 comporte des moyens pour limiter les déplacements du second plateau relativement au premier plateau, à des déplacements entre des première et deuxième positions. Ainsi, les premier et second plateaux restent solidaires l'un de l'autre.

[0057] En particulier, de la première position vers la deuxième position, le déplacement est limité par la coopération entre une butée 117, Figure 5, formée au niveau de la surface supérieure 109 et amenée en appui contre un rebord 119 de la face inférieure 110. De préférence, le second plateau comporte deux butées telles que 117 disposées de part et d'autre du rail 115.

[0058] Alternativement, de la deuxième position vers la première position, le déplacement est limité par une languette 120 participant au pourtour extérieur du premier plateau 101 et venant au contact d'une bordure 118 formée dans le second plateau, du même côté que les butées 117. Un bossage 150 prévu sur la surface supérieure 109 du second plateau 103 crée un point dur favorisant le maintien de cette première position. Ce bossage 150 disposé au niveau de la surface supérieure 109, d'un côté de l'axe X opposé à celui présentant les butées 117, vient coopérer avec le pourtour intérieur du rebord 119.

[0059] L'intérêt de ce second plateau 103 mobile relativement au premier plateau tient à la présence d'au moins un second logement 121 débouchant via une seconde ouverture 160 au niveau de la surface supérieure 109. De préférence, le second plateau 103 présente une série 122 de logements tels que 121. Ce second plateau s'étendant également le long de l'axe longitudinal X, les

logements de la série 122 sont disposés côte à côte le long de cet axe X, et débouche respectivement via des ouvertures accessibles depuis la surface supérieure 109.

[0060] En particulier, la surface supérieure 109 se décompose en au moins deux, voire de préférence trois, portions successives le long de l'axe X. Ces portions sont par exemple définies dans des plans distincts, mais néanmoins parallèles entre eux. En correspondance, la surface inférieure 110 présente une surface complémentaire.

[0061] En effet, dans la première position, le premier plateau étant disposé au dessus du second plateau, la surface inférieure 110 masque les logements de la deuxième série 122, et en particulier les ouvertures respectives de ces logements, et au mieux les obture respectivement de manière étanche.

[0062] Les logements tels que 4 de la première série 105 sont eux masqués par le couvercle 20 lorsque celui-ci est assemblé au corps 2. Dans cette position assemblée, les logements de la série 105 sont de préférence obturés de manière étanche.

[0063] L'élément applicateur 102 du couvercle 20 comporte un manche 26 allongé tel qu'à une extrémité axiale 23 duquel un organe d'application 24 est présenté. En position assemblée, l'organe d'application 24 est inséré dans le troisième logement 11, au dessus du plan de coupe 6. De préférence, il est prévu d'insérer de façon légèrement serrante cet organe d'application 24 à l'intérieur du bord délimitant l'ouverture 12 de ce troisième logement 11. L'organe d'application 24 se présente par exemple sous la forme d'un bloc de mousse formé au bout d'une tige 25. L'organe d'application 24 ainsi que la tige 25, sont destinés, en position assemblée du corps 2 et du couvercle 20, telle que représentée à la figure 1, à s'insérer dans le troisième logement 11 du corps 2. La tige 25 comporte alors un ergot 123 apte à venir s'encliqueter dans un relief 124 complémentaire formé dans le troisième logement 11 pour participer au maintien de cette position assemblée.

[0064] Dans cette position assemblée de la figure 1, l'ensemble applicateur 1 forme sensiblement une forme fuselée, comportant au moins un plan de symétrie. En particulier les extrémités axiales de l'ensemble 1, relativement à l'axe longitudinal X, correspondent sensiblement aux extrémités axiales 125 et 126 du corps 2. Elles sont biseautées, parallèles entre elles, et obliques relativement à cet axe X.

[0065] La position assemblée ne peut être obtenue que lorsque le second plateau 103 est disposé sous le premier plateau 101, à savoir le corps 2 étant dans la première position. En effet, au niveau de l'extrémité axiale 126, opposée à l'extrémité axiale 125 au niveau de laquelle est présenté le troisième logement 11, le manche 26 comporte une paroi 127, oblique relativement à l'axe d'allongement du manche, apte à coopérer par serrage réversible avec une forme correspondante 128 ménagée dans le corps 2. La paroi 127 définit en position assemblée l'extrémité axiale de l'ensemble 1 opposée à

l'extrémité axiale 126 qui forme également l'extrémité axiale de l'ensemble 1.

[0066] Cette forme correspondante 128 comporte un premier relief 129 présenté par le premier plateau 101 et un deuxième relief 130 présenté par le second plateau 103. Lorsque les premier et second plateaux 101 et 103 sont superposés, alors les premier et deuxième reliefs 129 et 130 sont disposés de telle sorte qu'ils présentent ladite forme 128 correspondante et apte à coopérer avec la paroi 127. En particulier la paroi 127 est apte à enserrer le pourtour extérieur de ces deux reliefs 129 et 130. En particulier, la paroi 127 vient enserrer des parois latérales parallèles à l'axe longitudinal X de ces deux reliefs. Lorsque le couvercle 20 est monté, il est alors impossible d'amener le corps 2 dans sa deuxième position, les premier et second plateaux 101 et 103 étant maintenus bloqués dans ladite première position par cette paroi 127. Dans cette position assemblée, la paroi 127 participe également à la définition du pourtour extérieur du dispositif 1.

[0067] Lorsque le corps 2 est dans la deuxième position, comme représenté sur la Figure 3, l'utilisatrice ne peut pas monter le couvercle 20 sur le premier plateau 101, car un chant de la paroi 127 vient en butée contre le deuxième relief 130 et empêche l'encliquetage de la portion applicatrice 24 dans le troisième logement 11. En effet, dans la deuxième position, les reliefs 129 et 130 étant décalés, ils ne présentent donc pas ladite forme 128.

[0068] Pour utiliser l'ensemble applicateur 1 selon ce mode de réalisation, l'utilisatrice exerce un mouvement de traction relatif du couvercle 20 par rapport au corps 2, de manière à provoquer, par coulisement le long de l'axe X, le désengagement mutuel des moyens d'accrochage formés par les moyens d'encliquetage 123 et 124 et les moyens d'enserrage 127 et 128. Ce faisant, l'organe d'application 24 est extrait du troisième logement 11. La surface libre du produit contenu dans le premier logement 4 est directement accessible, comme cela est représenté Figure 2. En tenant l'applicateur par le manche 26, la consommatrice prélève du produit contenu dans la coupelle 5 au moyen de l'organe d'application 24. Elle l'applique sur la surface à traiter de manière conventionnelle.

[0069] Dans le cas où elle veut réaliser un maquillage sophistiqué à base de plusieurs teintes, l'utilisatrice peut également prélever au moyen de l'organe d'application 24, d'autres produits disposés dans les autres logements tels que 4 de la première série 105. En complément à ce maquillage, l'utilisatrice peut également déplacer le second plateau 103 de manière à l'amener dans la deuxième position, et ainsi avoir accès aux logements tels que 121 de la deuxième série 122 de logements. L'utilisatrice a alors accès aux deux teintes contenues dans les deux logements 4 et 131 de la première série 105, et en complément aux cinq teintes, éventuellement distinctes, contenues dans les logements 121 et 132 à 135 de la deuxième série 122.

[0070] Le troisième logement 11 débouchant de préférence au niveau de la surface inférieure 110, lorsque le corps 2 est amené dans la deuxième position, l'utilisatrice peut donc placer son index depuis la surface inférieure 110 à l'intérieur dudit second logement 11. L'utilisatrice bénéficie ainsi d'une prise manuelle sûre de l'ensemble 1 ainsi ouvert, tout en évitant de venir au contact des produits contenus dans les différents logements avec ses doigts. La prise manuelle peut se faire entre le pouce et l'index, le pouce venant alors en appui sur le pourtour extérieur de la deuxième portion 108 du premier plateau 101 délimitant en partie ce second logement 11.

[0071] Avec un ensemble applicateur 1 compact selon l'invention, l'utilisatrice a accès à sept teintes différentes. Et en plus, elle peut profiter du miroir 9 pour réaliser son maquillage sophistiqué n'importe où, et en particulier ailleurs que dans une salle de bains.

[0072] Après application, elle ramène le corps 2 dans sa première position et remet l'organe d'application 24 en place à l'intérieur du troisième logement 11 en faisant coulisser selon l'axe X le couvercle 20 par rapport au corps 2, et ce jusqu'à ce que les moyens d'accrochage soient à nouveau en engagement. L'ensemble est alors prêt pour une nouvelle utilisation, et peut être transporté aisément à l'intérieur d'un sac à main, sans risque d'ouverture intempestive.

[0073] Le mode de réalisation de la figure 6 se distingue du mode de réalisation précédent en ce que le second plateau 103 est monté rotatif relativement au premier plateau 101. En particulier, un pivot 140 dépassant du second plateau 103 s'étend au travers d'un orifice 141 du premier plateau 101. Le pivot 140 comporte par exemple des languettes flexibles 142 agencées de manière à délimiter un cylindre autorisant la rotation, ces languettes permettant l'encliquetage du pivot 140 dans l'orifice 141.

[0074] Dans le cas, où l'ensemble 1 ne comporte pas d'axe de symétrie centrale passant par l'axe du pivot, et dans la mesure où la surface supérieure 109 du second plateau n'est pas plane, mais comporte plusieurs niveaux, alors le second plateau peut être entraîné sur une rotation inférieure à un tour complet et par exemple comprise entre 0° et 280° relativement au premier plateau. La première position correspond à la position angulaire 0° dans laquelle les premier et second plateaux sont superposés l'un à l'autre. La deuxième position correspond à la position à 90°, dans la mesure où le recouvrement du second plateau par la première est alors minimal, la surface supérieure 109 accessible étant alors maximale.

[0075] Par exemple, l'orifice 141 peut être obturé par une coupelle de produit. Dans ce cas, un dispositif selon ce mode de réalisation « à pivot » compte deux logements dans la première série 105 et quatre logements dans la deuxième série 122. Un miroir tel que 9 peut également être prévu au niveau de la surface supérieure 107.

[0076] En variante, le pivot pourrait être formé à distance d'une zone médiane et par exemple à proximité d'une zone distale du corps 2. Néanmoins, une mode de

réalisation préférée de la liaison entre les premier et second plateaux vise à minimiser l'existence d'un porte-à-faux entre ces plateaux lorsqu'ils sont dans la deuxième position. De fait, l'axe de rotation du pivot 140 est de préférence à distance des extrémités axiales 125 et 126. Le pivot 140 est réalisé respectivement à une distance de chacune de ces deux extrémités supérieure à plus de 1/10^{ème}, mieux à plus de 1/3 et encore mieux à plus de la moitié, de la longueur axiale du corps 2.

[0077] Dans ce mode de réalisation à pivot, comme pour le premier mode de réalisation, pour obtenir la position assemblée, il faut que les premier et second plateaux se superposent et que la forme complémentaire 128 soit présentée de telle sorte que la paroi 127 puisse coopérer avec.

[0078] Dans toute la description, l'expression « comportant un » doit être considérée comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Ensemble (1) de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant:

- un corps (2) comportant un premier plateau (101) délimitant au moins un premier logement contenant un premier produit, et un second plateau (103) couplé directement au premier plateau, et délimitant au moins un second logement (121) contenant un second produit,
- un élément applicateur (102) comportant un organe d'application (24) disposé au bout d'un manche (26), ledit élément applicateur étant apte à être monté de manière amovible relativement au corps,

ledit ensemble étant configuré de telle sorte que, en position montée de l'élément applicateur sur le corps, le premier plateau soit immobilisé relativement au second, et que, en l'absence de cet élément applicateur, le premier plateau soit mobile relativement au second.

2. Ensemble (1) de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant :

- a) un premier plateau (101) délimitant un premier logement (4) contenant un premier produit à appliquer, ledit premier logement comportant une première ouverture (106);
- b) un second plateau (103) mobile relativement au premier plateau et délimitant au moins un second logement (121) contenant un second produit à appliquer, ce second logement com-

portant une seconde ouverture (160),
c) un élément applicateur (102) amovible comportant un organe d'application (24) disposé au bout d'un manche (26),

caractérisé en ce qu'en position assemblée des plateaux et de l'élément applicateur, le premier plateau recouvre cette seconde ouverture et l'élément applicateur recouvre la première ouverture.

3. Ensemble (1) selon la revendication 2 **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens (127-130) empêchant l'assemblage du premier plateau (101) avec l'élément applicateur (102) lorsque la seconde ouverture (160) n'est pas recouverte par le premier plateau, et réciproquement empêchant l'accès à la seconde ouverture lorsque l'ensemble est dans la position assemblée.
4. Ensemble (1) selon la revendication 2 ou 3 **caractérisé en ce qu'en** position assemblée, l'ensemble est dans une position fermée telle que les première et seconde ouvertures (106, 12) sont inaccessibles.
5. Ensemble (1) selon la revendication 2 à 4 **caractérisé en ce que** dans une position détachée de l'élément applicateur relativement au premier plateau, au moins la première ouverture (106) est accessible pour la préhension du premier produit.
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 5 **caractérisé en ce que** dans une position détachée de l'élément applicateur (102) relativement au premier plateau (101), le second plateau (103) est apte à occuper une position décalée relativement au premier plateau, dans laquelle au moins la seconde ouverture (160) est accessible pour la préhension du second produit.
7. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 6 **caractérisé en ce que** le manche (26) définit une portion de surface extérieure de l'ensemble.
8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 7 **caractérisé en ce que** la première ouverture (106) s'étend sensiblement dans un premier plan (6, 107), ledit organe d'application (24) étant disposé via une troisième ouverture (12) dans un troisième logement (11) d'un côté de ce premier plan (6) opposé au premier logement (4).
9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 8 **caractérisé en ce que** la seconde ouverture (121) s'étend sensiblement dans un second plan (109) parallèle à un premier plan dans lequel s'étend la première ouverture.

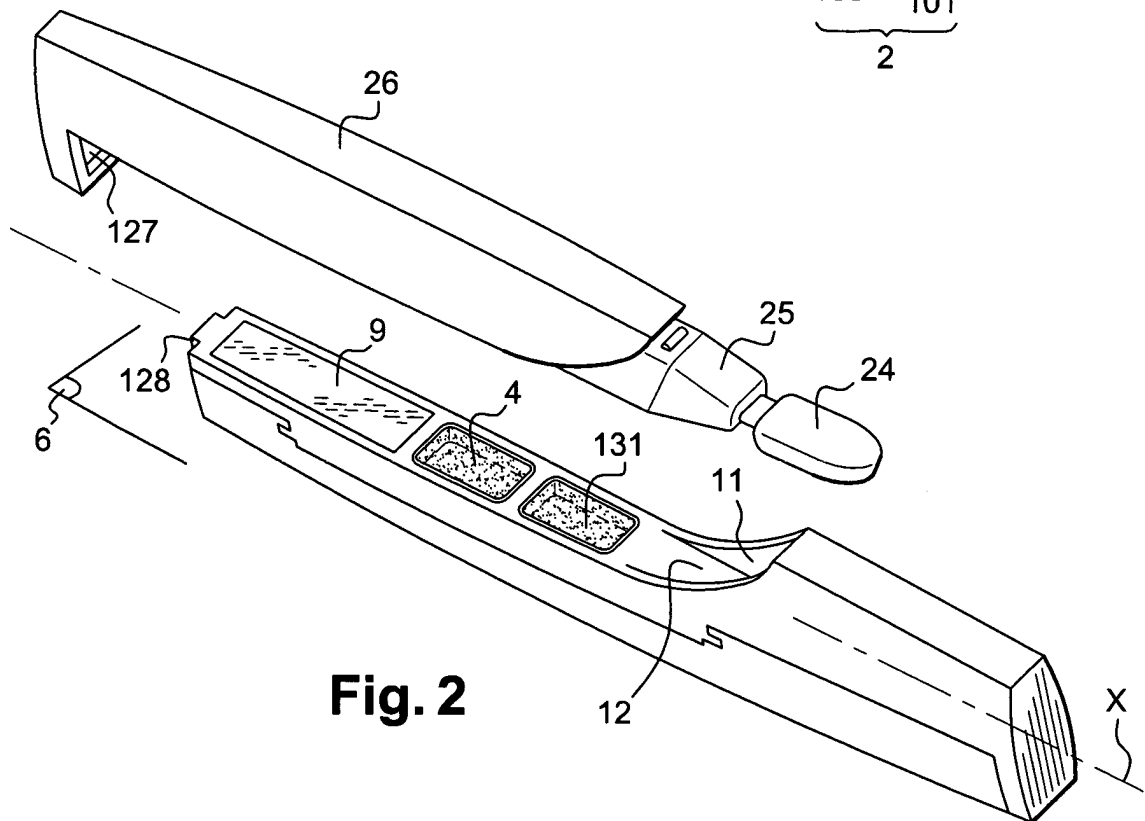
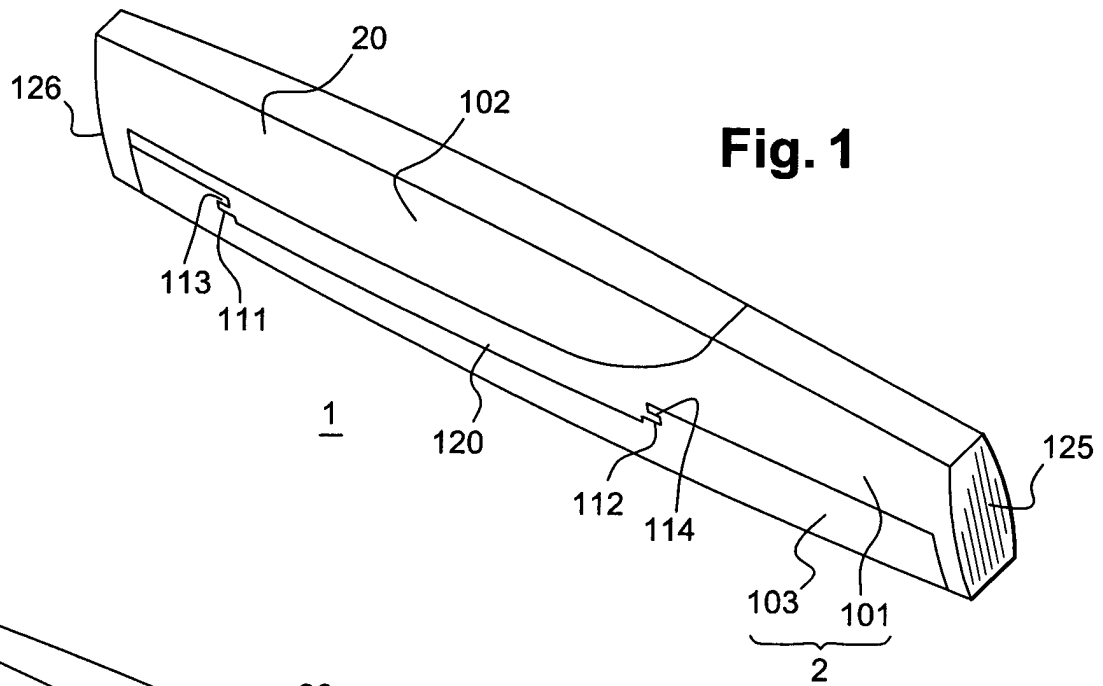
10. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 9 **caractérisé en ce qu'une** section du manche (26) selon un plan parallèle à un plan de la première ouverture (106) est supérieure ou égale à la section de cette dernière, de sorte que le manche puisse se superposer à la première ouverture (106) sur la totalité de la section de cette dernière.
11. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 10 **caractérisé en ce que** dans la position assemblée le manche (26) obture de manière étanche ladite première ouverture (106).
12. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 11 **caractérisé en ce qu'une** section du premier plateau (101) selon un plan parallèle à un plan de la seconde ouverture (160) est supérieure ou égale à une section de cette dernière, de sorte que le premier plateau puisse se superposer à la seconde ouverture (160) sur la totalité de la section de cette dernière.
13. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 12 **caractérisé en ce que** le premier plateau (101) est apte à obturer de manière étanche ladite seconde ouverture (160).
14. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 13 **caractérisé en ce que**, en position assemblée, le manche (26) recouvre l'intégralité de la surface réfléchissante d'un miroir (9) solidaire du premier plateau (101).
15. Ensemble (1) selon la revendication 14 **caractérisé en ce que** le miroir (9) est apte à occuper une position dans laquelle il recouvre au moins en partie la première ouverture (106) et est mobile par rapport au premier plateau (101), notamment selon un mouvement coulissant, ou autour d'un axe de rotation perpendiculaire à un plan (6) de l'ouverture (106) ou parallèle à ce dernier.
16. Ensemble selon la revendication 14 **caractérisé en ce que** le miroir (9) est monté fixement sur le premier plateau, à côté de ladite première ouverture (106).
17. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 16 **caractérisé en ce qu'il** comporte un axe longitudinal (X) le long duquel est disposée une première série (105) de logements (4, 131) formés dans le premier plateau (101).
18. Ensemble selon la revendication 17 **caractérisé en ce que** les logements de la première série (105) s'étendent eux-mêmes préférentiellement le long dudit axe longitudinal (X).
19. Ensemble selon l'une quelconque des revendica-

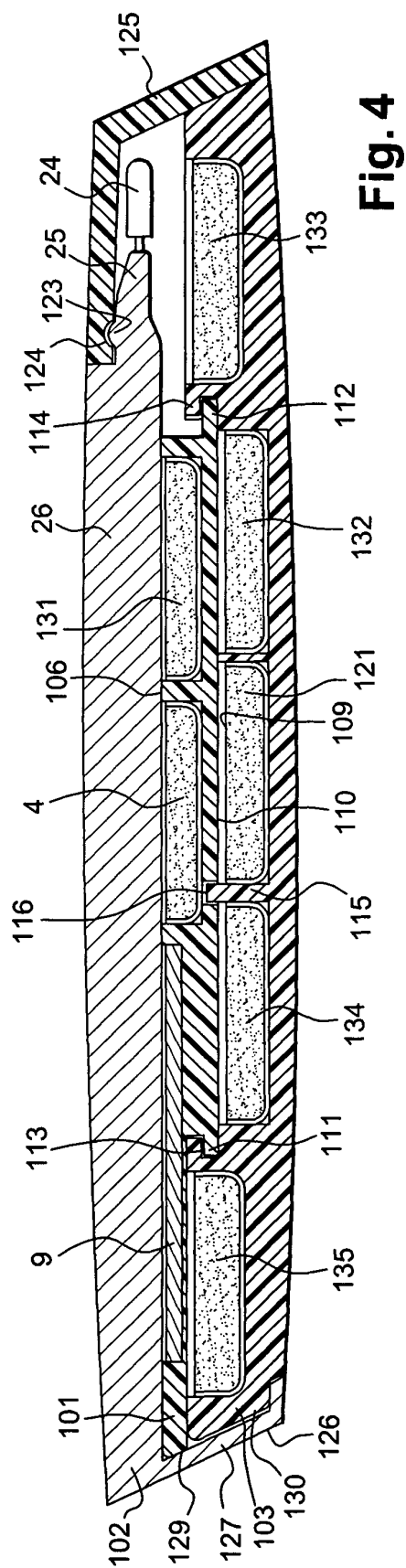
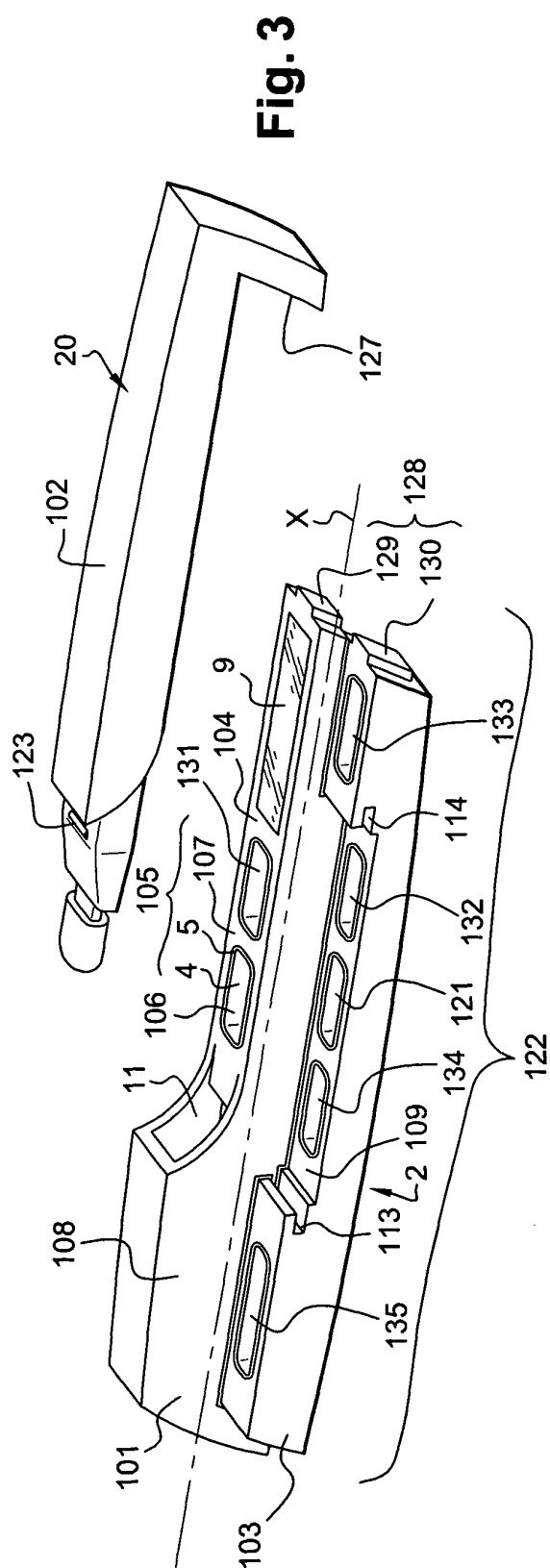
tions 2 à 18 **caractérisé en ce que** le second plateau (103) comporte une deuxième série (122) de logements (121, 132-135).

20. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 19 **caractérisé en ce que** les plateaux et l'élément applicateur (101, 102, 103) sont chacun respectivement formé à partir d'une seule pièce obtenue de moulage. 5
21. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 20 **caractérisé en ce que** l'organe d'application (24) est fixe axialement par rapport au manche (26). 10
22. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 21 **caractérisé en ce que** des moyens (111-114), en particulier de type à glissière(s), assurent un guidage selon un mouvement relatif de coulisse du second plateau (103) par rapport au premier plateau (101). 20
23. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 21 **caractérisé en ce que** des moyens (140-142), en particulier de type à pivot, assurent un guidage selon un mouvement relatif de rotation du second plateau (103) par rapport au premier plateau (101). 25
24. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 23 **caractérisé en ce qu'un** verrouillage réversible (123-124, 127-130) de la position assemblée est assuré par encliquetage ou par serrage entre l'élément applicateur et au moins l'un desdits plateaux. 30
25. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 24 **caractérisé en ce qu'en** position assemblée, l'ensemble (1) forme un cylindre dont la section est notamment circulaire, hexagonale, carrée, ovale ou rectangulaire. 35
26. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 25 **caractérisé en ce que** l'organe d'application (24) est constitué d'un bloc de mousse à cellules ouvertes, semi-ouvertes, ou fermées, d'un feutre, d'un fritté, notamment de céramique ou thermoplastique, ou d'un arrangement de poils, notamment sous forme d'une touffe sensiblement parallèle à l'axe du manche. 40
27. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 26 **caractérisé en ce que** le premier et ou le second produit est (sont) contenu(s) à l'intérieur d'une(de) coupelle(s) (5) apte à être disposée(s) à l'intérieur d'un logement (4, 121, 131-135). 45
28. Ensemble (1) selon la revendication 27 **caractérisé** 50

en ce que la coupelle (5) est amovible.

29. Ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 28 **caractérisé en ce que** le produit est sous forme d'un pain solide ou semi solide. 5
30. Utilisation d'un ensemble (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 29 pour le conditionnement et l'application d'au moins un produit de maquillage, tel qu'un fard à paupières, un fard à joues, un fond de teint, un rouge à lèvres, ou un mascara. 10
31. Ensemble (1) de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, notamment de maquillage, comprenant 15
- un corps (2) allongé selon un axe longitudinal (X) et délimité par deux extrémités axiales (125, 126), ledit corps comportant un premier plateau (101) s'étendant au moins en partie dans un plan (6) et un second plateau (103) couplé directement au premier et s'étendant parallèlement audit plan, tel qu'il comporte au moins un logement (4, 121, 131-135) formé par le premier et/ou le second plateau, et contenant ledit produit cosmétique ;
 - un élément applicateur (102) comportant un organe d'application (24) disposé au bout d'un manche (26), ledit élément applicateur étant apte à être monté de manière amovible relativement au corps,
- ledit ensemble étant configuré de telle sorte que, en position montée dudit élément applicateur sur le corps, le premier plateau soit immobilisé relativement au second, et que, en l'absence de cet élément applicateur, le premier plateau soit mobile relativement au second selon un mouvement de rotation autour d'un axe distant desdites extrémités, **caractérisé en ce que** les deux plateaux comportent respectivement chacun un logement (4, 121, 131-135) apte à contenir une coupelle d'un produit. 55





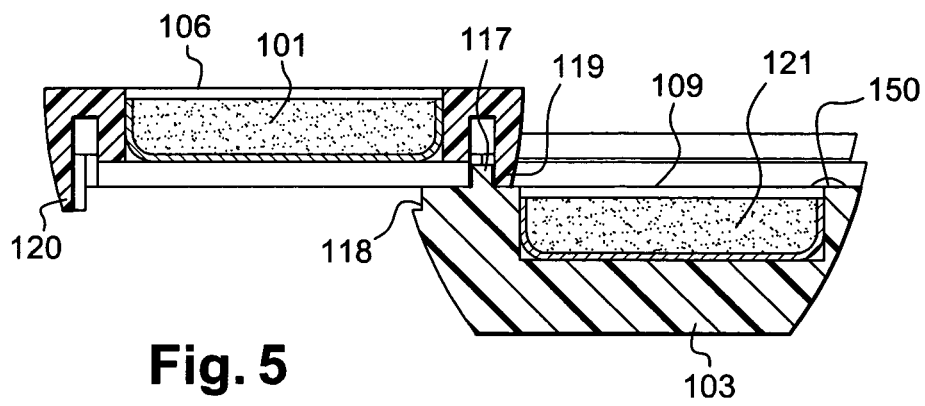


Fig. 5

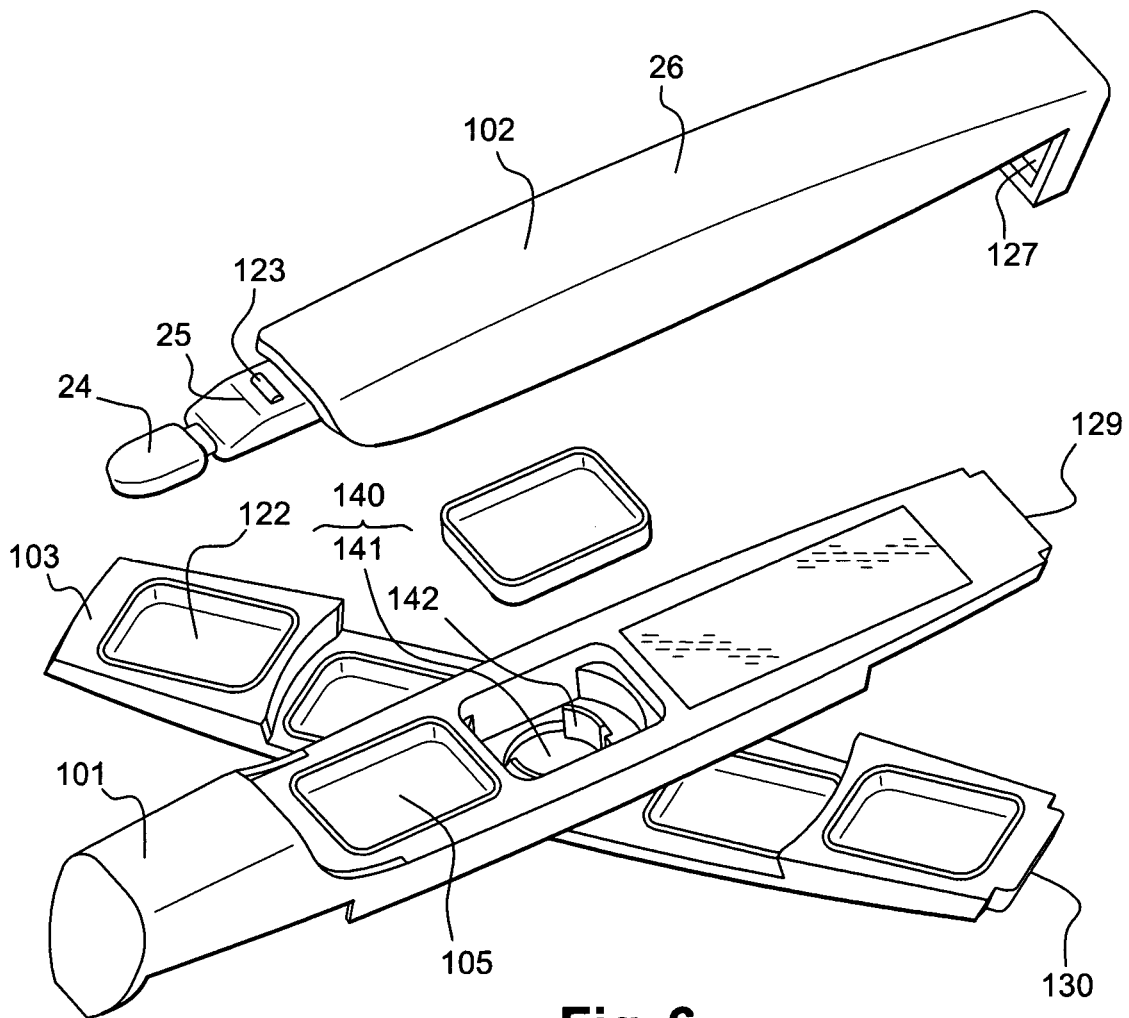


Fig. 6